

ASSEMBLEE DE QUARTIER
JEANNE D'ARC-LONGS CHAMPS-BEAULIEU

Compte-rendu

Mardi 15 novembre 2016 - 18h30
Foyer Guillaume D'Achon

1

Présents :

Emmanuelle ROUSSET, Élu(e) du quartier

Co présidente / Vone Lancelot : Excusée

Direction de Quartiers Nord-Est : Bertrand Gaudin ; Fanny Houen ; Laetitia Le Guoic ; Emilie Houzé

Collège Habitants : 2

Collège Acteurs du quartier : 6

Nombre total de participants : 35

Déroulement de la soirée :

- 1. Accueil / émargement / remise de documents**
- 2. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de quartier, présentation de la soirée par Emmanuelle Rousset**

Qu'est-ce que le Conseil de quartier ?

La ville de Rennes a procédé à un découpage administratif de son territoire en 12 quartiers. Pour chacun d'entre eux, un conseil de quartier est mis en place depuis 2003 (dispositif obligatoire pour toute ville de plus de 80.000 habitants). C'est un lieu où les habitants peuvent participer à la vie du quartier.

Chaque conseil de quartier se compose de 41 membres maximum : l'él(u)e de quartier, 20 habitants et 20 représentants des acteurs du quartier (associations, commerçants...). La présidence du conseil de quartier est partagée entre l'él(u)e de quartier et un représentant des habitants.

Quelles sont ses missions ?

- Être à l'écoute des besoins et des problèmes des habitants et acteurs du quartier
- Proposer des projets ou actions qui répondent à ces préoccupations
- Organiser des temps d'information et de débats dans le quartier
- Préparer l'Assemblée de Quartier et organiser le fonctionnement des groupes de travail ou commissions thématiques (commission Vivre ensemble, commission Mobilité-transports)
- Gérer le budget de fonctionnement du conseil de quartier : chaque année le Conseil de Quartier "Jeanne d'Arc – longs Champs – Beaulieu" dispose d'une enveloppe de 6.250 €, destinée au soutien d'initiatives portées par des associations, des commerçants, etc.

Qu'est-ce que l'Assemblée de quartier qui nous réunit ce soir ?

L'assemblée de quartier est ouverte à tous et se réunit au moins deux fois par an. Elle est co-présidée par l'élue (Emmanuelle Rousset) et une habitante (Vone Lancelot).

Ses missions :

- Assurer la mise en place initiale et le renouvellement du conseil de quartier
- Être un lieu d'information sur les projets qui concernent le quartier et la ville
- Permettre le débat en invitant le plus grand nombre à échanger sur des projets du quartier et les politiques publiques
- Prendre connaissance des propositions du conseil de quartier
- Prendre connaissance et discuter du bilan annuel du conseil de quartier et définir ses projets pour l'année suivante

Source : charte rennaise de la démocratie locale disponible en ligne :

http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Actualites/Citoyennete/docs/La_Charte_rennaise_de_la_democratie_locale.pdf

3. Échanges en ateliers pour s'informer, questionner...

Plusieurs ateliers étaient proposés aux personnes présentes / 15 minutes par atelier X 4 rotations :

- Commission Vivre ensemble, jeunesse, animations : proposition de participer à un groupe de travail autour d'une bibliothèque de rue à Jeanne d'Arc.
- Aménagements du quartier : les rencontres de l'année durant lesquelles les services de la ville et les habitants ont coopéré (aménagement d'aires de loisirs, identification d'arbres à abattre,...), ainsi qu'un retour des travaux de la commission Mobilité-transports, notamment en lien avec la future ligne B du métro
- Grands chantiers urbains : expo panneaux (Square Arthur Quentin, secteur Bois Perrin, Via Silva, Baud Chardonnet)
- Conseil de quartier : dotation, fonctionnement, thématiques à travailler, etc.
- Projet "Onion skin" : Des ateliers pour réaliser des films d'animation, présenté par la MJC Grand Cordel (plus d'informations sur le site web du Grand Cordel)
- Budget participatif : présentation du dispositif global, du projet retenu pour le quartier en 2016 (travail en cours pour sécuriser la rue des doyens Bouzat). Les dates des prochaines échéances pour le dispositif en 2017 (toutes les infos sur le site de la fabrique citoyenne)
- Éclairage public : Présentation de la politique d'extinction de l'éclairage public en zone résidentielle par le service Eclairage Public de la Ville (cf. ci-dessous)
La ville de Rennes s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie de 20% dont celle de l'éclairage public.

Depuis 2013, une phase d'expérimentation d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit est menée dans des zones d'activités (ZA) et industrielles (ZI). En 2014, les élus municipaux ont souhaité étendre l'expérimentation aux secteurs d'habitations de la Ville de Rennes.

Toutes les rues ne seront pas éteintes. Seules les rues situées dans les ZI et ZA, dans les îlots résidentiels constitués d'habitat individuel et/ou de petits collectifs, et les chemins piétons seront concernées. Cette extinction, qui interviendra de 1h à 5h (du dimanche soir au jeudi matin) et de 2h à 5h (du jeudi soir au dimanche matin), sera progressivement mise en place jusqu'en 2018.

L'éclairage du chemin reliant la rue Doyen Bouzat et la rue Xavier Grall (entre le square Yves le Bitous et le square Fernand Labori) a été vandalisé une nouvelle fois cet automne. Depuis sa création, il a subi 4 vagues de dégradation. Les services de la Ville de Rennes s'interrogent sur la pérennité de cet éclairage et se pose la question de la remettre en état ou de le supprimer.

Si vous avez des réactions à ce sujet vous pouvez contacter la Direction de Quartier Nord Est (dqne@ville-rennes.fr ou 02.23.62.19.70) jusqu'au 15 janvier 2017.

4. Échanges sur les perspectives de travail pour le conseil de quartier

À l'issue des ateliers, un temps d'échange collectif qui a permis de mettre en avant :

- *"En venant au conseil de quartier, je suis preneur d'informations liées à ce qui se met en place dans le quartier et ce qui m'impacte"* : enfouissement des poubelles, extinction de l'éclairage, travaux...
- Tout le monde est intéressé mais c'est difficile de s'impliquer. Les commissions permettent de s'impliquer plus facilement. Le format ouvert peut alimenter les commissions.
- La présentation de grands travaux de type ZAC permet de voir l'effort de la collectivité et de ce qui va impacter le quotidien. Mais d'autres projets, d'initiative privée (programmes immobiliers le long des boulevards par exemple), impactent le quotidien des habitants. Des propriétaires subissent parfois de fortes pressions de la part de promoteurs afin de vendre leurs biens immobiliers. Des programmes apparaissent de manière diffuse induisant une inquiétude quant à l'évolution du quartier. En quoi le conseil de quartier peut-il influencer sur ces projets ou sur la politique de la ville en la matière ? Les projets ne peuvent être partagés (privés), des intentions peuvent être partagées (politique publique). Quelle communication sur les compétences et les limites de l'action de la Ville de Rennes et plus généralement des collectivités locales ?

On peut inviter des promoteurs rennais... On peut montrer les orientations de la ville de Rennes... Mais pour ce qui est des programmes privés, la DQNE peut seulement interpeller.

- L'impact de Viasilva, les différences entre ce qui a été initialement annoncé et ce qui va se faire. Quelles richesses pour le Nord Est de Rennes, mais aussi des inquiétudes sur les contraintes que cela va générer (flux de circulation...).
- L'évolution des conseils de quartier, avec la nouvelle équipe municipale, avait pour ambition de sortir d'un schéma d'informations descendantes. Proposer une co-construction en rendant les habitants davantage acteurs dans le conseil de quartier, s'avère compliquée dans sa mise en place ; en effet, tout le monde ne se retrouve pas dans ce nouveau fonctionnement du Conseil de quartier.
- Les membres du conseil de quartier souhaitent que les habitants se mobilisent davantage pour exprimer ce qu'ils constatent. Les conseils de quartiers sont aussi des lieux pour alerter, proposer, devenir acteur.

5. Informations diverses

Campagne des projets posés dans le cadre du budget participatif : Les 2 projets rattachés au quartier qui auront recueillis le plus de suffrages seront réalisés par la ville (un seul l'an dernier). 14 projets ont été déposés à l'échelle du quartier, tous ne seront pas soumis au vote car les projets "hors-jeu" seront évincés. La phase de vote aura lieu du 28 janvier au 12 février. Nouveauté : un vote papier sera proposé en plus du vote numérique. Toutes les informations sur le site de la Fabrique Citoyenne.

La lettre d'information : finalisation du premier numéro et envoi à l'ensemble de la liste de diffusion "quartier 6". Pour se désabonner, il faut cliquer en bas de la lettre d'information. Fréquence : envoi d'une lettre numérique tous les 2 ou 3 mois.

Zac Baud Chardonnet : réunion publique le 17 novembre à l'espace des deux rives (invitations à disposition).

Vœux de l'élue de quartier le 12 janvier au stade de Courtemanche à 19h00. Ouvert à tous.

Fin du Conseil de Quartier : 20 h 40